7ème année N° 2

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

DLP 17-2-59 351543

SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX

BULLETIN TECHNIQUE DE LA STATION D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES DU LANGUEDOC-ROUSSILLON

(AVEYRON, AUDE, GARD, HÉRAULT, LOZÈRE, PYRÉNÉES-ORIENTALES)

MONTPELLIER - 16, Rue de la République - Tél. 72 58-72

1ère Edition n° I

16 Février I959

A V E R T I S S E M E N T

MONILIA de l'ABRICOTIER

Zones I - II et III A

Les boutons floraux ont atteint le stade B. Il est donc opportum de réaliser immédiatement un traitement afin de prévenir le développement de la maladie qui peut se produire partout où l'hygrométrie est élevée.

Traiter abondamment tous les arbres avec :

- Bouillie bordelaise à 2% légèrement alcaline

- Sulfate basique de cuivre)
- Oxysulfate de cuivre)
- Oxychlorure de cuivre)
- Oxydes cuivreux)

aux doses prescrites par le fabricant

(- Captane
(- T.M.T.D.
(- Zinèbe
(- Zirane

Le traitement devra être renouvelé dans les 8 jours sur les arbres victimes d'inondation (zones I A et II A) . Partout un nouveau traitement sera exécuté lorsque le stade D sera atteint Employer alors l'un des produits organiques (T.M.T.D. , Zinèbe, Zirane, Captane).

I N F O R M A T I O N S

CLOQUE du PECHER

Zones I - II et III A

Traiter les arbres à l'aide de l'une des bouillies cupriques préconisée pour le traitement du Monilia.

VESPER

Contre cet insecte très répandu en Roussillon, utiliser l'H.C.H., le Lindane, l'Aldrine, l'Heptachlore; poudrer toute la surface, puis labourer pour enfouir l'insecticide.

Dans le cas de plantation, mélanger l'insecticide à la terre destinée à reboucher le trou.

AVIS à nos ABONNES

Tous les réabonnés et nouveaux abonnés ont reçu une documentation générale (carte et nomenclature de zones, tableaux de floraison, liste de spécialités commerciales).

Les abonnés dont le présent bulletin porte en surcharge la mention "Votre abonnement est terminé" ne recevront plus d'avis.

Nous rappelons que le prix de l'abonnement est désormais de I.000 f. Nous ne prenons pas en considération les versements inférieurs.

Toute demande de renseignements doit être accompagnée d'un timbre pour la réponse.

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux,

P.BERVILLE

Le Contrôleur chargé des Avertissements Agricoles,

L.L.TROUILLON

P 258

- -

Imprimé à la Station d'Avertissements Agricoles du Languedoc-Roussillon, 16 rue de la République Montpellier.Le Gérant :TROUILLON.Autorisation du 6/3/I956.Reproduction,adaptation réservées